

LE GRAIN DE SEL



Réalisé grâce aux cotisations syndicales des adhérents

N°49 – janvier 2011

Bulletin des communaux de Montreuil



Section des communaux du SDU CLIAS 93/FSU
24 rue de Paris 93100 - Montreuil
Tél. 01 42 87 43 00 Fax : 01 49 88 06 17
ou 01 48 70 00 48 (OPALE A -B 425)
courriel : sduclias93@montreuil.fr
site Internet : www.sdu-clias93.org
ou www.snuclias-fsu.fr

Retraites : une bataille perdue mais toujours debout !

A la mairie et au CCAS de Montreuil, comme dans de nombreuses collectivités territoriales et entreprises du privé et du public, les salariés se sont mobilisés fortement pour l'abandon d'une réforme des retraites injuste et inacceptable.

Un mouvement social exceptionnel

Nous sommes fiers d'avoir participé à un mouvement social exceptionnel par sa durée, son ampleur, et inédit dans sa forme.

Parce que cette réforme des retraites est emblématique d'un choix de société : chacun pour soi ou partage des richesses, avec la CGT, nous avons appelé à la grève reconductible les agents de la ville et du CCAS de Montreuil à partir du 12 octobre 2010.

Par notre grève reconductible, nous avons contribué à faire grandir la mobilisation qui dans tout le pays s'est exprimée sous toutes les formes* : grèves reconductibles, journées nationales, occupations, blocages, intersyndicales interprofessionnelles (initiatives large-

ment passées sous silence par les médias, sauf pour le blocage des raffineries...) et il n'a manqué que quelques jours avant que le pays ne soit complètement bloqué.

Il a manqué un appel clair des organisations nationales à la grève générale

Nous regrettons qu'un appel clair à la généralisation de la grève et au blocage du pays n'ait pas été décidé par les organisations syndicales nationales au plus fort du mouvement à la mi-octobre qui aurait sans doute permis d'obtenir le retrait de cette régression sociale.

Alors oui, nous avons perdu et sommes amers, mais nous sommes « debout » pour continuer demain ou après demain à défendre la protection sociale, nos services publics.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, plus que jamais, être syndiqué est indispensable pour élever le rapport de force tant au plan local, qu'au plan national.



Paiement des jours de grève : Des propositions acceptables

Lors de la journée d'action du 23 septembre, la municipalité a apporté son soutien à la mobilisation et lors d'une

Crédit dessin :
Placide

* y compris sur internet, voir le blog <http://jvoisclair.blogspot.com/>
journal des communaux de Montreuil en grève reconductible

rencontre avec nos syndicats CGT et FSU, le 19 octobre, elle a annoncé unilatéralement que les journées de grève du 23 septembre et du 12 octobre 2010 seraient payées.

Lors de la réunion de négociation du 3 décembre 2010, que nous avons demandée, la Maire, Mme Voynet, a proposé que sur la base de 9 journées, c'est à dire un peu plus que les 7 journées nationales d'action, 4,5 jours soient payés, y compris les 23 septembre et 12 octobre déjà accordés et que pour toutes les autres journées de grève effectuées par un agent, celles-ci peuvent être compensées en posant des récupérations ou des congés sur les droits 2010 ou 2011.

Pour les agents qui ne souhaitent pas utiliser leurs congés ou récupérations, le retrait s'effectuera, à raison d'1 journée par mois à compter de janvier 2011 ou, sur demande écrite, d'1/2 journée par mois.

Quel avenir pour les centres de santé ?



Le CTP votre contre la fermeture du centre Voltaire

Nos représentants FSU, comme les représentants CGT et la minorité municipale, ont voté contre la fermeture du centre municipal de santé Voltaire au Comité Technique Paritaire du 7 décembre dont l'avis est obligatoire même s'il n'est que consultatif.

C'est aussi pourquoi, nous avons appelé à participer à un rassemblement citoyen contre la fermeture, samedi 11 décembre, voir tract sur Albatros (informations RH puis 8). Cette fermeture venant après celle de la radio, la vente du mammographe, le non-remplacement de tous les postes, la fin du laboratoire de prothèse dentaire (voir bulletin de septembre), etc.. inquiète les agents et les professionnels de santé qui ont fait grève à plus de 90 % le 5 octobre 2010. Elle nous in-

quiète aussi puisqu'elle s'inscrit dans un processus de dépérissement de l'offre publique de santé.

Il n'y avait donc pas de coquille dans «Tous Montreuil » du 19 décembre 2008 qui annonça la fermeture du centre de santé Voltaire en janvier 2009 (un correctif étant apporté dans le n° suivant) mais juste une vision prémonitoire de ce qui arrive maintenant.

La viabilité du "centre de santé" construit au Bel Air à 800 m du centre de santé Daniel Renoult déjà fréquenté insuffisamment; est loin d'être assurée et ne peut justifier la fermeture de Voltaire.

Le rééquilibrage de l'offre de santé doit se faire en renforçant les centres municipaux

Au prétexte de rééquilibrer l'offre de santé entre le haut de Montreuil et le centre ville, la municipalité la rééquilibre au profit du secteur privé au prétexte que la santé n'est pas une compétence de la commune.

Parce que les centres municipaux de santé ont une approche globale et sociale des patients, comme l'a indiqué le Dr Piketty que nous avons désigné comme expert au CTP, nous continuerons à nous battre contre la fermeture et pour faire vivre un service municipal de santé à Montreuil aux côtés de tous les personnels des centres municipaux et des usagers.

Entretien professionnel

L'élection de Dominique Voynet en 2008 avait heureusement mis fin au processus d'évaluation engagé depuis 2005 par la précédente municipalité au moment même où celui-ci devait être lié « *au déroulement de carrière (promotion interne, avancement de grade ou d'échelon)* » comme nous l'écrivions dans Grain de Sel de janvier 2008 et que vous pouvez retrouver sur Albatros.

Lors de notre première rencontre avec Mme Voynet, en tant que maire, nous avons indiqué notre opposition à l'évaluation individuelle et à ses conséquences sur la carrière d'agents territoriaux

qui pour 78 % d'entre eux perçoivent un salaire inférieur à 1500 euros nets par mois.

Aujourd'hui, le gouvernement Fillon veut remplacer la notation qui permet d'évaluer le travail de l'ensemble des fonctionnaires par un entretien professionnel à compter de 2013 ; mais les collectivités territoriales qui le veulent peuvent expérimenter cet entretien professionnel dès maintenant et supprimer la notation.

La municipalité ne veut pas expérimenter l'entretien mais le met en place

Au CTP du 12 octobre 2010, la municipalité nous a informé qu'elle n'expérimentait pas officiellement l'entretien mais qu'elle le mettait en place pour « anticiper »!!

La municipalité utilise les mêmes arguments que la précédente

Curieusement, les arguments et la procédure utilisés sont similaires à ceux utilisés par la précédente municipalité et se retrouvent aussi dans les textes réglementaires :

« Favoriser le dialogue entre chaque encadrant et ses collaborateurs » (Expression Avril 2006).

« L'Entretien Professionnel Annuel (EPA) est un moment d'échange et de dialogue périodique et organisé entre chaque agent de Montreuil et son responsable hiérarchique » (Albatros 15 novembre 2010)

« L'évaluation permettra au responsable de fixer des objectifs de travail...et de pouvoir mesurer avec lui les progrès qui seront accomplis » (JJ Chausse dans Expression Avril 2006).

« Fixer des objectifs permet à chacun de mieux comprendre ce qu'on attend de lui » (Albatros 15 novembre 2010)

« Le contenu de l'entretien fera l'objet d'un compte-rendu ...qui sera la synthèse des échanges » Expression Avril 2006).

« En faisant l'objet d'un compte-rendu synthétique...l'entretien prend une valeur formelle » (Albatros 15 novembre 2010)

Dans les documents fournis au CTP et sur Albatros, rien n'indique que cet EPA aurait des conséquences sur l'avancement mais il en était de même en 2006 et on a vu ce qui allait arriver en 2008.

Certes la municipalité maintient (pour l'instant) la notation « montreuillose » qui permet d'avoir un avancement d'échelon au temps mini mais à quoi vont servir les appréciations qui figurent dans la fiche d'entretien et en particulier la case « Excellente » !

Autant nous trouvons légitime et nécessaire qu'un cadre rencontre individuellement et collectivement les agents dont il a la responsabilité pour organiser le travail de tous et de chacun, autant nous sommes opposés à cette évaluation professionnelle au plan local et national. Pourquoi ?

L'entretien professionnel c'est l'individualisme et

la casse des garanties collectives

Pour la FSU, ce dispositif est emblématique des nouvelles modes « managériales » largement partagées quelle que soit la couleur politique.

Ce système ne vise pas à mesurer la valeur du travail fourni, son efficacité, sa pertinence mais à fixer à l'agent des objectifs individuels dont il doit assurer la réalisation.

Chaque agent se sent « en concurrence » par rapport à ses autres collègues. Les agents plus fragiles sont encore plus fragilisés par ce système qui fait peser sur chacun des difficultés dont il n'est pas forcément responsable.

Exemple type figurant d'ailleurs sur Albatros : « réduire le temps d'attente de 20 % dans un service recevant du public ». Qui est responsable ?

C'est pourquoi, nous demandons une nouvelle fois à la municipalité de ne pas s'engager sur cette pente dangereuse.

Au niveau national, nous menons campagne contre le développement de cette expérimentation et pour empêcher qu'elle devienne la norme, d'autant que le gouvernement veut la lier à la prime de fonction et de résultats continuant ainsi sa politique de casse du statut.

Vous souhaitez être informé(e) (tracts, infos statutaires, manif...) à votre adresse électronique,

Écrivez-nous à l'adresse mail indiquée en entête, nous vous enregistrons sur notre liste de diffusion.

Par ailleurs, vous pouvez retrouver nos tracts et autres informations sur :
Albatros/ Informations RH/8- Informations syndicales/SDU CLIAS 93-FSU

Journée de salaire indûment prélevée

Quand la machine administrative se met en route...

Le 22 septembre, informé par courrier recommandé du service du personnel, un collègue du « Point d'Accès au Droit » doit justifier d'une « journée d'absence » le 13 août, veille de son départ en congés.

Le 25 septembre 2010, soit 3 jours après la 1^{ère} sommation, la sentence tombe.

Un courrier recommandé l'informe d'une retenue sur son salaire pour absence injustifiée.

À aucun moment, l'agent n'a été entendu par quiconque pour écouter sa version.

...On peut la stopper

Nous sommes donc intervenus auprès de la responsable de service et de la responsable du personnel puis, faute de réaction, auprès de la DGS.

La journée lui a été restituée sur la paie du mois de novembre.

Quand la charge de travail prend le pas sur le dialogue

Un simple échange téléphonique aurait permis de clarifier la situation au retour de congés du collègue mais la responsable nous a dit être surchargée de travail.

Sanction injuste au service logement

Un avertissement a été infligé à un agent instructeur pour ne pas avoir « informé sa hiérarchie d'un lien de parenté avec un demandeur de logement »

Doublement sanctionné

Pourtant, l'information a bien été donnée sur un tableau Excel comme il a été demandé par la hiérarchie et l'agent ne méritait donc ni la demande de blâme, ni l'avertissement infligé, ni le refus d'attribuer le logement à la "proche" qui avait déposé son dossier en 2001 ! !

Les agents instructeurs l'ont bien compris en signant une pétition de soutien.

La note de service qu'on lui reproche de ne pas avoir respectée précise : chaque

agent doit « signaler tout lien particulier d'ordre familial, amical, financier ou autre...sans délai à son chef de service. » Malgré un respect scrupuleux des consignes, l'agent s'est vu convoqué par la hiérarchie qui l'accuse « de ne pas avoir informé oralement le chef de service du passage en commission du dossier d'un « proche. » ».

Or, à aucun moment cela n'a été explicitement demandé aux agents.

Depuis, une note de service postérieure à la sanction précise cette demande, comme un aveu de faiblesse.

Présumé coupable

Malgré cela; toute la ligne hiérarchique y compris Mme Zeidenberg, l'élue municipale au personnel qui n'a jamais reçu l'agent a persisté à vouloir sanctionner.

Pour notre syndicat, rien ne justifie que l'on inflige une sanction à un agent du service du logement parce qu'il a un lien quelconque avec un demandeur ou alors cela voudrait dire qu'il n'y a pas de critères de classement des dossiers des demandeurs pour attribuer un logement et qu'il suffit de connaître quelqu'un..... Nous demandons donc le retrait de l'avertissement.

Nous demandons aussi la destruction du fichier Excel qui est complètement illégal sur le fond et non déclaré à la CNIL.

Formation dispositif catégorie C

La Municipalité veut supprimer en 2011 le dispositif des formations de remise à niveau et de suivi des agents de catégorie C pour le réorienter dans l'accompagnement des agents devenus inaptes à leur poste et à reclasser.

Si cette question du reclassement nécessite effectivement des actions spécifiques, nous demandons le maintien d'un dispositif qui par sa pédagogie personnalisée (sorties culturelles, tenue d'un journal...) et sa durée a permis depuis qu'il existe à de nombreux agents de retrouver confiance en eux, dignité et pour certains de réussir les tests du CNFPT, de réussir au concours et de progresser dans leur carrière.